



C.I.P.S

Confédération Internationale de la Pêche Sportive

Responsible of the WADA
Commission
Mr Josef DOLEZAL, MD

Prague 30.6.2009

Concerne : Programme antidopage du CIPS – contrôles antidopage en compétition

Chers amis sportifs,

Comme nous l'avons déjà mentionné, le CIPS est membre du GAISF/AGFIS et il se doit donc de respecter les règles de la lutte internationale contre le dopage dans le domaine des sports. Le CIPS a établi ses propres règles de lutte contre le dopage et ces règles sont en conformité avec l'agence mondiale antidopage WADA/AMA.

Ces règles nous obligent à réaliser des contrôles antidopage à l'occasion de compétitions nationales, internationale et lors des championnats du monde.

Nos sportifs ne sont pas des professionnels, ils ne se consacrent au sport que dans le cadre de leurs activités de loisirs. Les frais liés aux contrôles antidopage étant relativement élevés, je pense que nous n'allons pas pouvoir réaliser notre programme de test sur une échelle identique à celle utilisées pour les sports professionnels (sports olympiques et sports du programme des Jeux mondiaux). Si vous n'y voyez pas d'inconvénients, je vous propose qu'en 2009, nous réalisions des tests à l'occasion des championnats du monde dans tous les domaines sportifs du CIPS (FIPS e.d, FIPS-Mouche, FIPS-M), ainsi que lors d'une compétition internationale.

J'aimerais donc vous demander de m'envoyer rapidement le calendrier des compétitions 2009 qui se dérouleront dans votre domaine, ainsi que de me transmettre le nombre de sportifs qui prennent habituellement part à ces compétitions. Ces informations sont indispensables pour que nous puissions définir le nombre de sportifs qui seront testés, ainsi que pour les statistiques qui en découleront.

Procédures à suivre :

A. De la part du CIPS :

1. Sélection du championnat du monde et de la compétition internationale – ceci sera réalisé par la personne responsable du dopage au sein de chacune des fédérations. Ces informations devront m'être envoyées le plus rapidement possible. Dans le même temps, j'aimerais vous demander de me transmettre une liste des compétitions qui se dérouleront en 2009. Cette liste doit contenir le lieu de la compétition et le nom de son organisateur.
2. Il est nécessaire de fixer le nombre de participants qui seront testés dans le cadre de chacune de compétitions, de fixer le nombre de catégories de participants et de définir si seul le vainqueur sera testé ou s'il est prévu de tester les 3 premiers dans chacune des catégories. Je me permets une nouvelle fois de vous demander de me faire part de votre proposition qui dépendra du type d'activité sportive que vous réalisez, du nombre de compétitions, du nombre de participants à chacune des compétitions, etc.
3. Par rapport au choix du nombre de participants en fonction du point 2, il serait nécessaire de sélectionner 1 ou 2 participants dans la liste des participants ou de sélectionner des participants qui font partie du groupe test (testing pool) de votre domaine sportif et qui prennent part à la

Siège social - Viale Tiziano, 70 - 00196 Roma - Tel. 06/36858248 - 06/36858238 - Fax 06/36858109

segreteriainternazionale@fipsas.it



C.I.P.S

Confédération Internationale de la Pêche Sportive

compétition. Ils pourraient être choisis sur base d'une recommandation du responsable du dopage au sein de votre fédération ou par tirage au sort.

4. Si nous ne réalisons des tests qu'à l'occasion des championnats du monde, je recommanderais de tester, dans chacune des catégories de participants (femmes x hommes), les 1 à 3 premiers en fonction de leur classement, plus 1 à 2 participants en fonction du point 3 ci-dessus. Au total, nous testerions donc 4 à 5 participants.
5. Sur base d'un accord, il est bien entendu possible de négocier une autre méthode de choix des participants devant être testés. Pour l'instant, je préférerais la proposition ci-dessus, mais j'attends cependant vos propres propositions.

B. Que doit faire l'organisateur des championnats du monde ou l'organisateur d'une compétition internationale ?

1. Comme mentionné plus haut, les tests seront réalisés à l'occasion des championnats du monde et lors d'une compétition internationale – voir le point A.
2. L'organisateur contactera l'organisation nationale de lutte contre le dopage (celle du pays organisateur) et ce, suffisamment longtemps à l'avance. Il lui annoncera qu'il organise une compétition et demandera, sur la base d'une commande, que des tests antidopage soient réalisés (voir la lettre en pièce jointe).
3. Sur la base de cette demande, l'organisation nationale de lutte contre le dopage envoie un commissaire sur le lieu de la compétition. Ce commissaire prélèvera les échantillons d'urine et apportera tous les matériaux et formulaires nécessaires à cette opération. Le matériau prélevé – l'urine – sera ensuite transporté par ce commissaire vers un laboratoire agréé qui analysera les échantillons prélevés.
4. L'organisateur de la compétition conclut, en collaboration avec l'organisation nationale de lutte contre le dopage, un contrat d'analyse des échantillons d'urine A (l'échantillon B n'est pas analysé aux frais du client – voir le règlement antidopage du CIPS).

C. Prix de l'examen antidopage (prix approximatif, en fonction des examens réalisés en République tchèque)

1. Cette année, je propose que les frais des examens antidopage soient payés à l'aide des moyens financiers des différentes fédérations du CIPS et non plus à l'aide des moyens financiers de l'organisateur (fédération). Pour les années à venir, il est possible de prévoir une autre solution.
2. Les factures des différentes analyses des échantillons devraient être envoyées au secrétaire général de l'organisation FIPS qui, par le biais de son trésorier, en assurera le règlement.
3. Le prix qui est facturé à l'organisation nationale de lutte contre le dopage est composé comme suit : frais relatifs au matériel consommable et à la documentation (protocoles), les frais de déplacement (frais standard en fonction des normes en vigueur) et le salaire du commissaire antidopage. En République tchèque, hors frais de déplacement, ce prix s'élève à un montant de 80 – 90 EUR.
4. Le prix d'une analyse laboratoire d'un échantillon d'urine A, réalisée sur la base d'une commande, est d'environ 190,- EUR par participant. Selon les informations du comité antidopage tchèque, le prix des analyses laboratoires devrait être plus ou moins identique dans les autres laboratoires agréés européens.

Siège social - Viale Tiziano, 70 - 00196 Roma - Tel. 06/36858248 - 06/36858238 - Fax 06/36858109

segreteriainternazionale@fipsas.it



C.I.P.S

Confédération Internationale de la Pêche Sportive

D. Résultats de l'examen antidopage

1. Sur la base d'une demande, le laboratoire agréé les enverra d'une part au responsable du dopage au sein des différentes fédérations du CIPS et d'autre part, à mon adresse.
2. Toutes les informations nécessaires à l'établissement des statistiques, etc. sont anonymes. Tous les membres de la commission antidopage sont liés par un engagement de confidentialité.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à me contacter. Dans peu de temps, je compte vous envoyer une proposition de programme de test hors compétitions (testing out competition).

En ce qui concerne le FIPS-Mouche – je m'occupe personnellement d'assurer, par le biais du comité antidopage tchèque, la réalisation des test à l'occasion des championnats du monde des juniors qui se dérouleront le 21.-27.7,2009 à Chotěboř)

Dans l'attente de vous relire, je vous prie d'agréer, chers amis, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Dr. Josef Doležal
Pour la commission antidopage du CIPS

Contact:

Josef Dolezal, MD
Novosuchdolská 37
165 00 Praha 6
Czech Republic
Fax: + 420 220921010
Tel +420 603 418 049
Email: dr. dolezal.crs@volny.cz